

[Texte]

I am of the strong opinion that Treasury Board's obligation here should be paramount. It is the employer and should bear the brunt. If we so decide, it will have to put penalties on those who disobey the law. The Public Service Commission is an agent of Parliament and has enough faults when they come as a witness, as I will show you. Some of the fair ladies in my riding in Lower Town would be shy to hang around with the Public Service Commission with what they do with the Treasury Board sometimes.

I really do not think the Public Service Commission is the proper body to do that kind of work. Your comments may help me understand why you chose the Public Service Commission rather than the Treasury Board, which is indeed the boss.

Mr. Daubney: I chose it partly because of the very words you use, Mr. Gauthier. It is an agent of Parliament and acts as our agent in holding these hearings. They are qualified to deal with classification issues and have a body—

Mr. Gauthier: They do not deal with classification.

Mr. Daubney: —of public servants that is familiar with those matters to support them in that. There is no readily available commission within the Treasury Board to actually hold hearings and, as an agent of Parliament, to do this work on our behalf for our approval as a committee of the House of Commons.

It just seemed to be the natural body to do it. Although I certainly take your point that Treasury Board is the employer, we are not talking about the employer doing this but about Parliament doing it. Neither the time required for this kind of detailed work nor the talents and expertise exists around this or other parliamentary committee tables.

The Chairman: The clerk advises me that a representative of the Public Service Commission is willing to appear before the committee on this bill. We could perhaps raise your concerns then.

Mr. Gauthier: I am aware of that, Mr. Chairman. I wanted to suggest a few names to balance things because I know the views of the Public Service Commission at this time. I knew it last year and ten years ago, and it has not changed. That is why I suggest Mr. Edwards, who may have a different viewpoint. He was a former president of the alliance and, in my view, has a better understanding of some of these political participation issues than some of the commissioners I have had the pleasure to meet over the years.

The Chairman: Mr. Hawkes, did you have a comment? There are two points to consider at the end before we adjourn the meeting.

[Traduction]

Je suis fermement convaincu que cela relève de la compétence du Conseil du Trésor. C'est lui qui est l'employeur et qui doit en porter la responsabilité. Si nous décidons de prévoir des sanctions, c'est au Conseil du Trésor qu'il appartiendra de les imposer à ceux qui auront commis des infractions. La Commission de la Fonction publique est un agent du Parlement et comme je vous le démontrerai lorsqu'elle comparaitra, elle a déjà bien assez de défauts. Mêmes certaines belles demoiselles de ma circonscription de la basse ville hésiteraient à se montrer avec la Fonction publique, compte-tenu de la façon dont celle-ci traite parfois le Conseil du Trésor.

Je ne pense vraiment pas qu'il soit opportun de confier cette responsabilité à la Commission de la Fonction publique. Mais vous pouvez peut-être m'expliquer pourquoi vous avez choisi la Commission de la Fonction publique plutôt que le Conseil du Trésor qui est en fait le patron.

M. Daubney: J'ai choisi la Commission notamment en raison même de ce que vous avez dit, monsieur Gauthier, c'est-à-dire qu'elle est un agent du Parlement et qu'elle agirait à ce titre en tenant des audiences publiques. La Commission a compétence en matière de classification et elle a...

M. Gauthier: Elle ne s'occupe pas de classification.

M. Daubney: Des fonctionnaires qui sont au courant de ces questions. Il n'y a pas au Conseil du Trésor un groupe qui soit aisément en mesure de tenir ces audiences et, à titre d'agent du Parlement, d'accomplir ces tâches au nom du Comité de la Chambre des communes qui donnera sa décision.

La Commission semble être l'organisme le mieux placé pour le faire. Vous avez certainement raison de dire que le Conseil du Trésor est l'employeur, mais il n'est pas question de confier ce rôle à l'employeur, mais bien au Parlement. Aucun des comités parlementaires n'aurait le temps ni la compétence nécessaire pour ce genre de travail.

Le président: Le greffier m'apprend qu'un représentant de la Commission de la Fonction publique pourra comparaître devant notre comité. Nous pourrions peut-être lui présenter le problème.

M. Gauthier: J'étais au courant, monsieur le président. Je voudrais suggérer quelques témoins que nous pourrions inviter pour équilibrer les choses car je sais bien quel est le point de vue de la Commission de la Fonction publique. Je le connaissais l'an dernier, et il y a dix ans, et il n'a pas changé. C'est pourquoi je suggère que nous invitions M. Edwards, qui a peut-être un point de vue différent. C'est un ancien président de l'Alliance et à mon avis, il a une meilleure idée de ces questions que certains des commissaires dont j'ai eu le plaisir de faire la connaissance au cours des ans.

Le président: Monsieur Hawkes, aviez-vous quelque chose à ajouter? Nous avons deux questions à régler à la fin, avant de lever la séance.